

# Licence professionnelle Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

## La formation propose le ou les parcours suivants :

---

- › Parcours Concepteur de projets touristiques patrimoniaux
- › Parcours Gestionnaire des espaces naturels de loisirs

## Présentation

---

Les enseignements proposent à la fois une vision globale des territoires ruraux, de leur dynamique de développement (diagnostic de territoire, gestion de l'espace, marges de manœuvre) et des apports méthodologiques et techniques indispensables à l'exercice des activités visées (méthodologie d'enquêtes, analyse de discours, analyse des jeux d'acteurs, montage de projet, techniques d'interprétation...). Ils sont parfaitement en adéquation avec les recherches menées au sein de l'UMR PACTE autour des thématiques du développement territorial, des ressources patrimoniales et environnementales, des activités récréatives et des nouvelles formes résidentielles.

L'objectif principal de cette licence est d'accompagner les stagiaires dans la formalisation de leur projet professionnel de création d'activités ou de structure, ou d'insertion dans une activité professionnelle (agent de promotion du patrimoine, agent de développement local, chargé de mission en développement touristique...). A cet effet, la formation favorise la pluridisciplinarité, la capacité d'animation, d'analyse, d'adaptation aux mutations du marché et d'innovation.

## Admission

---

Public formation initiale : Ces formations s'adressent à des publics diplômés d'un bac + 2 et issus de la 2e année de licence SHS (Géographie, Aménagement du territoire, Environnement, Langue...), DUT/BUT, BTS agricoles, services, tourisme

Public formation continue : En formation continue, ces licences accueillent des publics avec une expérience professionnelle significative bénéficiant d'une VAPP. Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche [de validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#)

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [Direction de la formation continue et de l'apprentissage](#)

Vous souhaitez candidater à l'une de nos formations, veuillez [consulter les modalités d'admission](#) selon votre profil :

- Les candidats hors Union Européenne dont le pays de résidence relève du dispositif "Etudes en France" doivent candidater sur l'application "Etudes en France" uniquement
- Pour tous les autres candidats, vous devez candidater sur l'application e-candidat. Le planning des campagnes de candidatures est disponible sur le site de l' [Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine](#)

## Contrôle des connaissances

---

Il n'y a pas de contrôle de connaissances liés au stage, mais les étudiants sont évalués sur leur capacité à formuler une problématique de mémoire de fin d'études, à travers la rédaction d'une note méthodologique.

## Poursuite d'études

---

La poursuite d'études est assez peu répandue.

## Infos pratiques :

---

- > Composante : Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)
- > Niveau : Bac +3
- > Durée : 1 an
- > Type de formation : Formation initiale / continue, Contrat de professionnalisation, Formation en apprentissage
- > Lieu : Ardèche - Mirabel

## Contacts

---

### Responsable formation continue

IUGA FC  
iuga-fc@univ-grenoble-alpes.fr

### Responsable pédagogique

Mao Pascal  
mao.pascal@univ-grenoble-alpes.fr

Blanc Elodie  
elodie.blanc@univ-grenoble-alpes.fr

Roche Mélodie  
melodie.roche@univ-grenoble-alpes.fr

### Secrétariat de scolarité

Gestionnaire IUGA  
iuga-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr